

## Déclaration liminaire

### Comité technique ministériel du 11 avril 2018

Madame la Présidente,

Notre CTM se tient aujourd'hui dans un contexte de forte tension sociale. La journée d'action du 22 mars dernier dans la fonction publique, à laquelle **FO** était largement associée, a permis l'expression du fort mécontentement des fonctionnaires et agents publics de votre ministère et de ses opérateurs (perte de pouvoir d'achat, rétablissement du jour de carence, réduction des effectifs, contribution sociale généralisée -CSG- mal compensée, atteinte au statut de la fonction publique, dégradation des conditions de travail, etc...).

Il a aussi été l'occasion d'exprimer nos revendications et beaucoup d'inquiétudes sur le projet « Action Publique 2022 » du gouvernement qui, de l'avis de **FO Agriculture**, va mettre sérieusement à mal le service public, y compris au ministère de l'agriculture et de l'alimentation, malgré vos propos régulièrement rassurants.

Nous ne sommes pas dupes et savons bien que l'objectif de l'exécutif est d'abord de faire des milliards d'économie d'ici à la fin du quinquennat et donc de réduire de manière drastique la voilure du service public au profit du secteur privé.

Au MAA, vous devez aussi entendre le mécontentement et les inquiétudes qui se sont exprimées jusque dans la rue et donner rapidement des informations et des signaux forts à vos personnels.

Vous devez nous dire quelles sont les perspectives professionnelles des agents du MAA et de ses opérateurs, concernant nos missions, nos structures administratives, mais aussi nos parcours professionnels et déroulements de carrière.

Vous devez nous démontrer objectivement, quel est l'intérêt de cette transformation de l'action publique pour les agents publics, pour le service public, pour nos usagers. A ce jour, nous n'en percevons que des aspects négatifs et réducteurs.

Cette réforme sera un échec et se passera mal, si elle se fait contre les agents, sans un dialogue social préalable et sincère.

Pour l'instant, nous avons le réel sentiment de nous faire « balader » et que tout se décidera dans notre dos, que l'option choisie par le gouvernement est le passage en force sans prendre en compte nos revendications.

Pour terminer cette introduction, **FO Agriculture** tient à vous rappeler, ici solennellement, son attachement au service public républicain, au statut général des fonctionnaires, garant de neutralité et d'égalité de traitement des citoyens.

**Secrétariat FO Agriculture**

Site de Marmilhat - 16b rue Aimé Rudel - 63370 Lempdes

**Tél.** 04 73 42 16 99

**E-mail** foagriculture@agriculture.gouv.fr

**Secrétaire général FO Agriculture**

76 avenue André Malraux - 57000 METZ

**Tél.** 03 55 74 10 12

**E-mail**

patrice.maitre@agriculture.gouv.fr

## Action publique 2022

Lancées depuis fin 2017, les réflexions en cours sur « Action Publique 2022 » avancent au pas de charge dans le plus grand secret. Les membres du comité « Action Publique 2022 » ont d'ailleurs dû signer des clauses de stricte confidentialité de leurs débats et propositions.

En votre qualité de Secrétaire générale, vous participez aux réflexions pour le MAA, vous êtes dans la confiance d'une partie des propositions faites.

Le ministre qui a rendu une première copie a dû la renforcer, à la demande du Président de la République et du Premier ministre. C'est à nos yeux pour le moins inquiétant.

Tout nous laisse à penser que les annonces que fera le gouvernement, début mai, seront brutales et radicales, sans qu'il y ait eu de réel dialogue social sur ces changements profonds que nous subirons tous.

Faute d'information, nous nous posons une série de questions précises pour lesquelles nous attendons aujourd'hui vos réponses :

- Les DRAAF, DRIAAF, DAAF seront-elles impactées par « Action Publique 2022 » ? Si oui en quoi ?
- L'idée de regrouper les DRAAF (actuellement en multi-sites) sur un seul site auprès du préfet de région, comme l'a préconisé la cour des comptes, est-elle abandonnée ou reste-t-elle plausible ?
- Les DDI vont-elles subsister dans leur organisation actuelle ?
- Quel avenir pour les DDT dont les missions seraient revues en profondeur et dont les délégations territoriales pourraient être supprimées ?
- Quel avenir pour les collègues en poste dans les SEA des DDT(M) ? Ceux qui gèrent les aides du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC seront-ils demain sous l'autorité hiérarchique de l'ASP tout en restant sur place ?  
Ce serait à nos yeux particulièrement injuste et inacceptable vu l'exceptionnel engagement professionnel dont ils ont su faire preuve pour « sauver les meubles » vis-à-vis de la profession agricole et pour limiter les apurements par Bruxelles.  
A notre connaissance, cette option n'est absolument pas souhaitée par les agents des SEA. Devenir des services sous l'autorité directe du préfet serait pire. D'autres solutions, comme un rattachement direct des services départementaux aux DRAAF, méritent d'être étudiées.
- Qui fera quoi demain sur le FEADER entre les services de l'État (DRAAF, DDT) et les Régions ?
- Une fusion de toutes les DDPP avec les DDCS est-elle envisagée ?
- La nouvelle direction de la DGCCRF évoque la sortie des CCRF des DD(CS)PP et la possible délégation des contrôles d'hygiène de premier niveau. Qu'en sera-t-il ?
- La sécurité sanitaire est-elle vraiment une priorité du MAA ? Si oui combien d'ETP seront créés pour mener à bien ces missions régaliennes ?
- La Guyane vient d'être désignée comme territoire pilote pour l'unification des administrations par le préfet. Il y aura regroupement des BOP de fonctionnement et mise des ETP à son entière disposition, charge à lui d'organiser les services à sa guise.  
Doit-on s'attendre à la généralisation d'une telle organisation dans les départements métropolitains ? Pour **FO** c'est inacceptable.

Concernant la GRH, quelles ont été les propositions du MAA :

- \* sur d'éventuelles nouvelles fusions de corps du MAA ?
- \* sur le maintien ou non des actuelles CAP nationales ?
- \* sur une nouvelle organisation des services RH de proximité et des fonctions supports en région et en département ?

- Quelle est votre position :
  - \* sur la mutualisation des fonctions support au niveau départemental et régional ?
  - \* sur l'éventuelle création d'une grande filière administrative interministérielle ?

Sans être exhaustive, voilà une série d'interrogations pour lesquelles nous attendons vos réponses avec la plus grande franchise et la plus grande transparence.

Nous attendons que le moment venu, le ministre vienne présenter et justifier devant ce CTM, les décisions « Action Publique 2022 » appliquées au MAA.

### **Taux Pro/pro (promus/promouvables) / RIFSEEP / Classe exceptionnelle pour les enseignants et les CPE**

Les CAP de printemps approchent, quels seront les taux pro/pro applicables aux différents corps du MAA pour la période 2018-2020 ?

Avez-vous enfin une réponse formelle de la Fonction publique à la demande de non adhésion au RIFSEEP portée par **FO Agriculture** pour le corps des IAE et des TSMA ?

Avez-vous la réponse à votre demande sur les taux concernant l'accès à la classe exceptionnelle pour les enseignants et les CPE ?

### **Quel avenir pour les techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture ?**

Nous vous avons alertée à plusieurs reprises sur la situation anormale du corps des TSMA : asphyxie du corps, fragilisation des qualifications et des compétences qui remettent en cause les agents dans leur activité, leur intégrité physique et leur responsabilité juridique.

Nous tenons à vous exprimer le très profond mécontentement des TSMA qui n'accepteront pas qu'une telle situation perdure.

### **Abattoirs**

Nous attirons une nouvelle fois votre attention sur la situation des abattoirs et tout particulièrement des petits abattoirs. Entre les déficits d'effectifs, les pressions politiques, économiques ou sociales, nos collègues se retrouvent dans des situations intenable et anormales.

Les décideurs se défilent le plus souvent quand les personnels concernés se retrouvent sous la menace, voire font l'objet d'agressions ou encore de poursuites judiciaires pour n'avoir fait qu'exécuter au mieux les ordres et les instructions.

**FO Agriculture** est aujourd'hui engagée sur tous les sites concernés pour accompagner les collègues et mettre ainsi l'administration devant ses responsabilités.

Sachez que, comme l'ont dit à plusieurs reprises nos derniers ministres et directeurs généraux, pour **FO Agriculture** c'est aussi tolérance zéro !

Nous défendrons coûte que coûte nos collègues dont l'intégrité est indiscutable !

Nous les appelons de ce fait à alerter et à faire valoir leur droit de retrait dès que leur sécurité ou leur intégrité est menacée.

## Situation alarmante au SRH de FranceAgriMer, appel au secours des agents

Nous vous alertons sur la situation et l'ambiance extrêmement dégradées au sein du service des ressources humaines de cet établissement.

La direction générale de FranceAgriMer a été alertée par l'essentiel des organisations syndicales, par des agents eux-mêmes en situation de grande souffrance, mais aussi formellement par le médecin de prévention. Cette souffrance dure depuis près de 10 mois et n'est plus ni tenable, ni acceptable.

Malgré toutes ces alertes, les difficultés restent non résolues. **FO Agriculture** tient à porter solennellement ce dossier devant ce CTM compte-tenu de la grande souffrance au travail avérée, des risques encourus pour plusieurs agents et de la dégradation inquiétante du dialogue social au sein de l'établissement.

Si la situation devait perdurer, voire se dégrader encore, **FO Agriculture** redoute des conséquences irréremédiables dont l'administration pourrait être tenue pénalement responsable.

Nous attendons que vous nous indiquiez quelles mesures vous comptez prendre rapidement, pour mettre fin à cette situation totalement anormale, afin que les agents retrouvent vite la sérénité attendue, pour que les règles relatives à la santé, au bien-être et à la qualité de vie au travail, soient scrupuleusement respectées à FranceAgriMer.

## Entretiens professionnels

Nous sommes alertés par des collègues qui n'ont pas eu d'entretien professionnel dans les délais réglementaires voire même aucun entretien depuis trois ans pour certains. Après avoir interpellé les directions concernées, il n'y a toujours pas d'amélioration. Les agents ne comprennent pas que les entretiens ne soient pas effectués comme il se doit, alors qu'ils sont importants, particulièrement dans le cadre du déroulement de carrière des agents.

## Enseignement agricole

Pour l'enseignement, les personnels ne sont pas moins inquiets.

Réforme de la voie professionnelle (réforme de l'apprentissage dans un premier temps), réforme du BAC général et technologique. Ces réformes « déboulent » dans les instances alors que tout est déjà ficelé. Nous n'avons plus de marge de négociation. Nous sommes empêchés de faire notre travail de syndicalistes. Et, sur le terrain, les collègues se manifestent avec inquiétude. Ils ne comprennent pas ces réformes.

Le seul résultat tangible, la seule efficacité garantie est l'économie des moyens. Ça, les agents le comprennent bien ! Mais du point de vue pédagogique, les dispositifs, qui vont être mis en œuvre, sont plus que discutables, mais non discutés. Dans le refus de dialoguer, il y a du mépris. Un mépris qui ne touche pas seulement les représentants du personnel qui sont en première ligne mais qui retentit aussi sur tous les agents.

**FO** revendique la défense du BAC comme diplôme national et premier grade de l'université permettant aux bacheliers de poursuivre leurs études dans les filières universitaires de leur choix.

La réforme du BAC, avec Parcoursup, s'inscrit dans une logique de sélection à l'entrée de l'université que nous condamnons.

En instaurant 40 % de contrôle continu et les parcours différenciés « choisis » par les lycéens, elle remet en cause le BAC et pénalise nos élèves de BAC général et technologique dans leur choix de poursuite d'études.

Cette réforme se traduit également par des réductions d'horaires et une mise en concurrence d'enseignants.

De même, le rapprochement des trois écoles agronomiques de l'enseignement supérieur, les agents n'en comprennent pas la finalité, alors que les fusions des années 2006 à 2010 ne sont pas encore digérées et génèrent encore du mal être dans les établissements. C'est notamment le cas des « petits » qui ont été phagocytés par les « gros ».

Aujourd'hui, les personnels de l'enseignement supérieur sont inquiets, en particulier ceux d'Agro Paris Tech, de Montpellier SupAgro et d'Agrocampus Ouest : que va-t-il advenir de leur école ?

A Agro Paris Tech, l'attention est focalisée sur le déménagement à Saclay et les problèmes de transports qui risquent pour bon nombre d'agents de se transformer en cauchemar quotidien.

A Montpellier SupAgro et à Agrocampus Ouest, les personnels savent qu'ils sont les prochains à se faire avaler. Dans les autres écoles, les « boulets », pas assez bien pour figurer dans le top 3 des « internationaux », les questions oscillent entre repli territorial ou envie de faire partie de la cour des grands. On nous dit qu'il va y avoir concertation et discussion dans les établissements, mais peu ou prou, tout est déjà fixé. « On n'a pas le choix ! »

Dans le technique, il y a la question récurrente des CHSCT. Depuis plus de 6 ans, les agents ne peuvent recourir à aucun CHSCT, nous l'avons déjà maintes fois répété dans cette instance. Mais les résultats du baromètre social devraient nous alarmer. Ils démontrent par exemple que c'est dans les établissements de l'enseignement technique que les agents sont le plus victimes d'agressions et jusqu'à 50% d'entre eux sur les 3 dernières années ! L'absence d'instance compétente se fait cruellement ressentir !

Depuis un peu plus d'un an, des groupes de travail se réunissent régulièrement. Après 5 ans de silence, cela pourrait être considéré comme un geste important de dialogue social. Mais, depuis 6 mois au moins, nous tournons en rond et l'administration essaie de nous « embourber » dans différents projets tous aussi semblables les uns aux autres et tous aussi loin de nos demandes.

L'intersyndicale vous a clairement exprimé sa position sur la répartition des compétences des différentes instances. Sans dénigrer les instances locales que vous proposez, nous pensons que leur rôle doit se cantonner à la prévention des risques, santé et sécurité et RPS.

Il y a déjà matière à faire ! Nous vous avons dit notre opposition à ce que les instances locales soient en charge du droit de retrait et du droit d'alerte. Mais vous avez refusé de nous entendre nous poussant au boycott du dernier GT.

Vous craignez l'engorgement des CHSCTREA. **FO Agriculture** demande de créer ces instances à une échelle infrarégionale et c'est encore possible !

## En conclusion

Face à la surdité du gouvernement vis-à-vis des revendications des fonctionnaires, face aux conséquences négatives pour les agents publics et pour le service public du programme « Action Publique 2022 », tel qu'il nous est présenté, **FO Agriculture** va rester extrêmement attentive à l'évolution de la situation et se réserve le droit de nouveaux temps forts d'actions et de manifestations dans les semaines à venir. Une nouvelle grève dans la Fonction publique vient d'être programmée pour le 22 mai prochain.

Merci de votre attention

